

Affiché le

Retiré de l'affichage le

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/10/2020**

**PRESENTS** : Valérie AMBROIS, Emeric BARBIER, Marie FEUVRIER, Yves JAYET, Philippe MARGNAT, Bernard MARTINEZ, Dominique PALIARD, Coraline RIVAT, Maria ROGRIGUES

**EXCUSEES** : Chantal GUETAZ pouvoir à Yves JAYET, Carol MONCHICOURT

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Yves JAYET est désigné secrétaire de séance.

**2. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 septembre 2020**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

-----  
**3. Intercommunalité**

➤ **Avis sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et la CCBE**

La loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 a introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et la CCBE.

Le conseil communautaire, dans sa séance du 14 septembre dernier, a validé cette possibilité. Afin d'en finaliser l'adoption, il convient aux communes membres de la CCBE d'émettre un avis sur ce projet. Monsieur le Maire donne lecture du projet de pacte de gouvernance.

**Le conseil municipal, ayant entendu cet exposé, émet l'avis réservé suivant :**

**La commune comprend le fait d'instituer des structures concentrées et efficaces, mais elle est défavorable à ce que l'organisme en charge de l'arbitrage et des orientations n'intègre pas toutes les communes. Aussi, le comité de présidence ne devrait pas assurer ces deux fonctions essentielles.**

**4. Finances**

➤ **Subvention de fonctionnement au CCAS – année 2020**

Chaque année, la commune verse au CCAS une subvention de fonctionnement indispensable à l'équilibre de son budget. Monsieur le Maire rappelle le montant de la subvention de l'année 2019, soit 1 500 €, et propose d'allouer ce même montant pour l'année 2020.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer au CCAS une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 € au titre de l'année 2020.**

**ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

## ➤ Plan de relance de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

La Région a présenté un plan de relance économique : BONUS RURALITE 2020-2021 qui s'adresse aux communes de la Région Rhône Alpes Auvergne comptant moins de 20 000 habitants.

Cette aide est réservée aux projets d'investissement dans les domaines d'intervention de l'aménagement du territoire (service à la population, espaces publics, rénovation des bâtiments publics, valorisation du patrimoine bâti ...).

Sont exclus les projets menés dans les champs suivants : voirie, réseaux et acquisitions de matériel.

Dates clefs :

31 mars 2021 : date limite de dépôts des dossiers

30 juin 2021 : date limite de démarrage des travaux.

La Région pourrait financer nos dépenses subventionnables avec un taux d'intervention régionale de 50 % maximum.

Plancher des dépenses subventionnables : 3 000 € HT

Plafond de dépenses subventionnables : 200 000 € HT.

## 5. Travaux en cours – Point des commissions

Présentation des différents projets par l'adjoint en charge des travaux.

### ➤ BATIMENTS

Ecole / Réfection de la classe primaire (carrelage, menuiseries)

Stores de la classe maternelle

Préau

Après l'étude des devis, le budget prévisible des travaux s'élève à 38 000 € HT

Aide au financement :

Le Département - Plan Ecoles : subvention à taux unique de 60 %

Réfection des façades de la Salle communale et de la Mairie / nouveau projet

Après l'étude des devis, le budget prévisible des travaux s'élève à 34 650 € HT

Aide au financement :

Le Département – Dotation territoriale : subvention à hauteur de 45 %.

Installation du panneau d'affichage électronique

Devis en cours pour la réalisation des fondations.

Ce panneau étant personnalisé en partie haute à l'image de notre commune, le conseil municipal valide l'intégration du logo utilisé à ce jour et retient la mention suivante à appliquer « La commune vous informe ».

Réhabilitation de la maison « La Cure »

Réalisation de 2 logements en duplex : 1 T3 et 1 T4

Après l'étude des devis, le budget prévisible des travaux s'élève à 296 000 €  
(Travaux 256 000 € et honoraires 40 000 €)

Aide au financement :

Prêt sur 20 ans autofinancé par les loyers

Soutien du Département et de la Région.

## Eglise / Toiture de la salle paroissiale

Devis en cours

### > VOIRIE

#### Programmation des travaux de voirie 2020

Travaux réalisés et repris suite à un problème rencontré (erreur d'emplacement de l'ilot sur le Chemin des 4 Routes) : 28 437 € HT

Aide au financement :

Le Département – Dotation territoriale : subvention à hauteur de 45 %.

#### Travaux de sécurisation – Route du Triève

Entrée Nord / Déplacement de l'axe de la route sise 917 Route du Triève : 43 500 € HT

Entrée Sud / Chemin piétonnier le Bourg-les 4 Routes : 72 650 € HT

Aide au financement :

Soutien du Département et de la Région.

### 6. Informations urbanisme

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, les constructions sont soumises à dépôt de permis de construire ou de déclaration préalable, selon la nature du projet. Ces travaux ne peuvent débuter qu'après accord donné sur le dossier déposé.

Il est remarqué que de plus en plus de travaux requérant une autorisation ne sont pas déclarés. Afin de limiter ces infractions au code de l'urbanisme, la mairie va faire preuve de vigilance en rappelant aux personnes concernées l'importance de respecter cette réglementation.

Un article rappelant les règles d'urbanisme applicables sera inséré dans le prochain journal communal.

### 7. Réflexion sur un système de vidéo de protection

Le conseil municipal est favorable à la réalisation d'une étude pour l'installation d'un tel dispositif sur la commune.

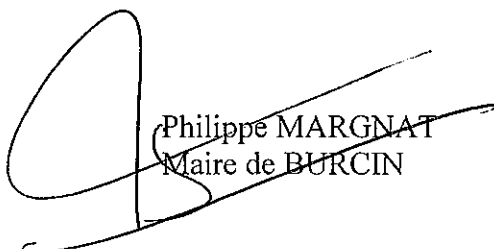
### 8. Informations sur le site Natura 2000

Monsieur le maire présente au conseil municipal les principaux éléments de connaissance de la politique et de la gestion administrative et financière des sites Natura 2000 à laquelle une partie de la commune est intégrée.

### 9. Questions diverses

Néant.

Séance levée à 22 H 55.

  
Philippe MARGNAT  
Maire de BURCIN

